



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux. Nous vous en proposons 26.

En signant le Pacte pour la Transition :

- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en oeuvre au moins 10 mesures choisies parmi les 26;
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en oeuvre et du respect de ces engagements.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer les enjeux des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

1 2 3

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
4. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
5. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
6. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
7. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
8. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
9. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de système de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
10. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
11. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.
12. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
13. Limiter la place de la publicité dans l'espace public et refuser l'installation d'écrans numériques énergivores.
14. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
15. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
16. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

1 2 3

17. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.
18. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.
19. Adhérer et mettre en place la monnaie locale complémentaire (l'élef) dans les services publics de la commune, les budgets participatifs et le soutien aux associations.

Mesures spécifiques à la commune :

20. Sensibiliser le grand public sur les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et l'existence d'une alimentation énergétique 100% renouvelable énergies et négocier des contrats avec ces opérateurs 100% renouvelables pour permettre aux habitants du territoire de bénéficier de prix attractifs. Soutenir les projets collectifs citoyens d'installation d'énergies renouvelables (exemple : Perle : <http://www.perle.centralesvillageoises.fr/>).
21. Ne pas autoriser le développement de nouveaux projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité (limiter les grandes surfaces, favoriser les circuits courts, refuser la construction du parc animalier du Revard et de la retenue collinaire de la Feclaz).
22. Mettre en place une tarification sociale de l'eau, et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune. Municipaliser la gestion de ce service public, avec une forte dimension citoyenne incluant la participation des usagers.
23. Optimiser les réseaux d'eau de la commune : réparation des réseaux de distribution pour éviter les fuites actuelles et le gaspillage de l'eau distribuée/ Prévoir un réseau séparatif pour chaque nouvelle construction. Organiser des réseaux de récupération de l'eau de pluie.
24. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville : favoriser le covoiturage et l'auto-partage pour diminuer l'auto-solisme, le nombre de voitures et l'espace associé à l'automobile. Sur la commune d'Aix-Les-Bains, agrandir la zone piétonne et réserver certaines rues du centre aux transports en commun et aux modes de mobilité doux.
25. Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.
26. Impulser et financer une démarche collective de prévention et réemploi des déchets (installer des composts publics, soutenir le développement des associations de réparation et recycleries, organisation de collectes et redistribution aux associations solidaires, etc). A ce titre, inciter également à la diminution des emballages (encourager à utiliser des contenants et sacs réutilisables, à acheter en vrac).



Date

Signature